

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2011

Réception par le Prefet : 16/12/2011

Publication : 22/12/2011



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2011-13-7-2

Séance du jeudi 15 décembre 2011

### **CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER 2010-2013 SOUTIEN DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES MEDIATHEQUES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU La délibération du Conseil Général n°CG-2010-3-5-2 du 5 novembre 2010 relative à l'approbation des Contrats de Territoire de Vie,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-4-7-2 du 07 décembre 2010 relative au budget de la Médiathèque Départementale,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU les avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 14 novembre 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de programmer une opération retenue dans le Contrat de Territoire de Vie Thur Doller 2010-2013 et d'attribuer à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, la subvention pour un montant total de 50 000 € pour la création d'une médiathèque intercommunale.
- ❖ Le montant nécessaire sera prélevé sur le crédit inscrit sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département pour la création et l'extension de bibliothèques, à savoir Programme D232, Imputation 204-313-20414-2412-025.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°412

Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le  
**Enjeu 4 :** développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

**Axe 4.1 :** Soutenir les lieux de diffusion culturelle

**Intitulé du projet :**

Création d'une médiathèque (étude et travaux)

**Maîtrise d'ouvrage :**

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

**Localisation du projet :**

Fellering

**Description du projet :**

Au sein de Pavillon des Créateurs du Parc de Wesserling, et afin de combler le manque de lieu de lecture publique sur le territoire, il est prévu de créer dans une partie des locaux, une médiathèque. De l'ordre de 600 m<sup>2</sup> dans un premier temps, cette médiathèque aura pour vocation d'évoluer et de se développer pour, à terme, atteindre les critères habituels de la DRAC sur un autre site. Une mise en réseau avec les médiathèques de Thann et de Cernay sera étudiée. Les travaux ne seront que mineurs dans la mesure où seul l'aménagement des locaux sera nécessaire.

Cet équipement s'inscrit dans la vocation économique, culturelle et touristique du site de Wesserling

**Aire géographique de rayonnement du projet :**

Territoire de la Communauté de Communes

**Public visé :**

Tous publics du territoire

**Echéancier de réalisation du projet :**

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

<b>Coût du projet :</b>	<b>150 000 €</b>	HT ou TTC	Invest ou Fenet
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

<b>Participation départementale :</b>	
▶ Base subventionnable retenue :	<b>150 000 €</b>
▶ Taux d'intervention :	<b>33%</b>
▶ Montant de la subvention :	<b>50 000 €</b>

<b>Plan de financement prévisionnel :</b>							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre : DRAC	
	100 000 €	50 000 €					150 000 €

<b>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</b>
Nombre d'abonnements

<b>Remarques éventuelles :</b>
Un simple aménagement des locaux sera pris en compte, l'essentiel de la dépense devant être constitué de mobilier et d'acquisition d'ouvrages.